

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 826**

Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Arts graphiques option gravure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est concepteur-réalisateur des métiers d'arts graphiques en gravure ; il est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser des matrices gravées destinées à l'impression dans les domaines de l'estampe, du livre de bibliophilie, du conditionnement et de la communication graphique. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il maîtrise les techniques de gravure en relief (impression, marquage à chaud, gaufrage, découpe, estampe, reconstitution de fers à dorer) et de gravure en pierre douce (impression d'art, estampes, imprimés, illustration, timbrage, gaufrage).

Il est aussi capable de restaurer des pièces anciennes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les différentes entreprises ou ministères où peut exercer le concepteur-réalisateur sont : l'imprimerie, les agences de publicité, les maisons d'édition, l'administration des monnaies et médailles, la Banque de France. La gravure.

Artisan-créateur, concepteur-réalisateur, graveur, imprimeur, restaurateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- français - langue vivante
- économie gestion
- expression plastique
- art visuel
- sémiographie, histoire de l'écriture
- infographie appliquée et photographie
- composition d'art appliqué
- figures imposées
- projet professionnel

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.337-125 à D337-138 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

30/07/98

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :